

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 Septembre 2013

## PROCES-VERBAL

Le procès verbal de la réunion du 26 Juillet 2013 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **Bâtiment rénové de Roudoué : création d'une copropriété avec vente à la communauté de Communes**

La Commune de Bourbriac a assuré la maîtrise d'ouvrage de la rénovation totale du bâtiment et la Communauté de Communes a financé les travaux à hauteur de 40 %.

Le cabinet A & T Ouest a rédigé un état descriptif de division avec règlement de copropriété fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis qui s'applique à l'immeuble édifié Rue du Télégraphe à Roudoué sur Bourbriac sur le terrain cadastré à la section B sous les numéros 1614 et 1616 pour une contenance cadastrale de 10 a 72 ca.

L'immeuble est divisé en deux lots et comprend pour chacun l'indication des parties privatives réservées à la jouissance de son copropriétaire et une quote-part indivise des parties communes exprimée en millièmes (10 000èmes).

Lot n°1 : un local à usage de centre de loisirs comprenant une salle d'activités, salle de repos, chaufferie, toilettes enfants et placards : l'accès au lot se fait soit par l'entrée commune intérieure soit par les parties communes extérieures et les quatre mille trois cent / Dix millièmes des parties communes ( 4 300 / 10 000 )

Lot n°2 : un local à usage de salle de sports comprenant couloir, salle d'entraînement, vestiaires fille, vestiaires garçon, vestiaires adultes, bureau, salle de rangement : l'accès au lot se fait soit par l'entrée commune intérieure soit par les parties communes extérieures et les cinq mille sept cent dix millièmes des parties communes. ( 5 700 / 10 000 ) .

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'accepter la copropriété entre la Commune de Bourbriac et la Communauté de Communes de Bourbriac,
- fixe la quote part de la copropriété de la Communauté de Communes à 10 720 € qui sera versée à la signature de l'acte

Autorise le Maire à signer les actes et tous les documents se rapportant à cette copropriété

### **Réfection des trottoirs Rue de l'Armor suite aux travaux d'effacement des réseaux**

Le Conseil Municipal décide de faire reprendre la totalité de la surface des trottoirs suite aux travaux d'effacement de réseaux de la Rue de l'Armor par l'entreprise S.T.E moyennant la somme de 3 956.87 € T.T.C.

## **Travaux de viabilisation des terrains destinés à recevoir les 2 logements adaptés à Kéruliou**

Pour réaliser les travaux de viabilisation des terrains destinés à recevoir 2 logements adaptés à Kéruliou, 2 entreprises ont été consultées :

	<b>Coût H.T</b>	<b>Coût T.T.C</b>
Entreprise COLAS	10 470 €	12 522.12 €
Entreprise LOPIN	7 840 €	9 376.64 €

Les travaux sont confiés à l'entreprise LOPIN de PLELO pour la somme de 7 840 € H.T soit 9 376.44 € T.T.C.

## **Subvention C.C.A.S**

Le Conseil Municipal accepte de verser une subvention de 4 600 € au C.C.A.S de la Commune. pour financer des travaux de réfection dans un logement locatif sis Rue de l'Armor.

## **Décision Modificative N°2**

Pour modifier quelques prévisions budgétaires insuffisantes le Conseil Municipal accepte la décision modificative n°2.

	<b>Article</b>	<b>Montant</b>
<b>Section de Fonctionnement</b>		
Participation groupement de collectivités		- 4 600 €
Subvention CCAS		+ 4 600 €
<b>Section d'Investissement</b>		
<i>Opérations non affectées</i>		
- caution	165	500 €
- Informatique Mairie	2183	-1 800 €
- Matériel	2188	3 500 €
- autres matériels	21578	- 2 200 €

## **Aménagement de la Rue de KERJOLY** **Document d'arpentage**

Dans le cadre du projet d'aménagement de la Rue de Kerjoly et des abords, l'établissement d'un document d'arpentage est indispensable :

2 bureaux d'études ont été sollicités et remis une offre de prix :

	<b>H.T</b>	<b>T.T.C</b>
D2 L Saint Briec	790.00 €	944.84 €
A & T Ouest Guingamp	1 755.00 €	2 098.98 €

L'établissement du document d'arpentage est confié à la société D2 L de SAINT BRIEUC conformément au devis présenté et arrêté à la somme de 790 € H.T soit 944.84 € TTC .

### **Branchement d'eaux usées Rue de Koat liou**

2 entreprises ont été sollicités pour réaliser un branchement eaux usées pour une maison d'habitation sise Rue de Koat Liou (Goas Gloan)

Entreprise COLAS	2 780 € H.T.	3 324.88 € T.T.C
Entreprise LOPIN	1 450 € H.T.	1 734.20 € T.T.C

Les travaux de raccordement sont confiés à l'entreprise LOPIN de PLELO conformément au devis présenté et arrêté à la somme de 1 450 € H..T. soit 1 734.20 € T.T.C.

### **Renouvellement contrat assistance informatique avec Qualité Informatique**

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat d'assistance technique pour les matériels informatiques et réseaux des différents sites communaux (Mairie, Médiathèque, écoles) t avec la société Qualité Informatique de GUINGAMP

Tarif horaire d'intervention 80 € H.T  
Montant forfaitaire annuel : 550 € H.T.

### **Résultats départementaux du Concours Fleurissons les Côtes d'Armor**

Le Maire donne connaissance à l'assemblée des résultats du concours « Fleurissons les Côtes d'Armor »

#### **Villes et villages Fleuris**

1<sup>er</sup> prix catégorie 2001 à 3000 habitants : BOURBRIAC

#### **Maisons Fleuries**

1ere catégorie / maison avec jardin visible de la rue  
2<sup>ème</sup> prix exaequo : M. CORRE Bourbriac

Il adresse ses félicitations aux lauréats ainsi qu'aux jardiniers communaux qui oeuvrent pour le fleurissement de la Commune.

**\*\* \*\* \***